



GRAND DOLE

Communauté d'agglomération

54, RUE ANDRE LEBON
BP 458 - 39109 DOLE CEDEX
Tél. : 03 84 79 78 40
Fax : 03 84 79 78 43
info@grand-dole.fr
www.grand-dole.fr

Référence

N°GD 119/11

Objet

Mise en œuvre de la mutualisation des services avec les communes membres en matière de Ressources Humaines

Secrétaire de séance

Jean-Louis BOUCHARD

Rapporteur

Jean-Louis BOUCHARD

Conseil Communautaire
22 décembre 2011
Goux- 18h30

DELIBERATION

Nombre de conseillers en exercice : 97
Nombre de délégués titulaires ou suppléants présents : 70
Nombre de procurations : 13
Nombre de votants : 83
Date de la convocation : 06 décembre 2011
Date de publication : 06 janvier 2011

Délégués présents (titulaires et éventuellement suppléants) : S Boissard suppléée par N Ferreira de Souza, JL Bouchard, D Bernardin, B Guerrin, B Chevaux suppléé par D Desgouille, P Vuitton suppléé par D Guilhendou, R Pouthier, B Negrello, P Bussière, G Fumey, P Daubigney, T Mader, D Michaud, G Michaud, P Blanchet suppléé par B Robe, P Monnet, A Albertini, J Chevriaux, M Giniès, C Gras suppléé par A Perron, G Barbier, F Barthoulot, M Borneck, P Bouvret-Maire, G Card, C Chalon, MA Chalumeaux, D Fella, P Epinat, JP Fichère, JB Gagnoux, L Gatinault, P Genestier, A Hamdaoui, S Laroche, P Nasom, I Nouvellon, C Parent, J Rosat, D Sciquot-Bérodier, JC Wambst, H Prat, D Chataignier, F Macard, M Rigoulet, F Saudon, B Javourez, L Bougaud, J Lombard, M Huguenet, J Thurel, JM Diètre, M Gauthier, A Alonzo, P Recouvreux, F Perchat, G Maréchal, G Fernoux-Coutenet, C François, B Monamy, M Perron, E Bourgeois, JM Daubigney, J Drouhain, A Jordan, D Rauch, M Richard, M Hoffmann, D Ecarnot, T Gauthray Guyenet

Délégués absents ayant donné procuration : E Tavernier à P Bussière, C Di Caro à P Monnet, D Barbagelata à JC Wambst, R Belalia à P Bouvret-Maire, C Bourgeois-République à JB Gagnoux, C Quillet à C Chalon, C Creuze à D Sciquot-Bérodier, R Manière à M Giniès, N Abdelli à G Fumey, J Petit à J Rosat, B Bonnard-Ongenaed à F Perchat, C Arnoud à G Card, F David à J Thurel

Délégués absents non suppléés et non représentés: P Guibelin, JF Louvrier, C Petiot, K Mezerai, M Perrin, A Chollat, P Jacquot, A Courderot, P Sautrey, J Hubert, JC Lambert, G Ginet, R Curly, JF Dumont

La Communauté d'Agglomération du Grand Dole a créé en 2009 une plateforme de conseil et d'assistance aux communes membres, dans le domaine de l'assistance juridique et de l'aide aux recherches et au montage des dossiers de subventions.

Dans le cadre du processus de mutualisation des services engagé entre la Ville de Dole et la Communauté d'Agglomération du Grand Dole depuis le début de l'année 2011 et qui aboutira en janvier 2012, un des volets du projet consistait dans le développement de la plateforme de services aux communes.

Dans ce cadre, le premier service mutualisé est le service « Ressources Humaines ».

Ceci débouche sur une nouvelle organisation interne de la Communauté et des Communes, le service « Ressources Humaines », en plus d'être le service de la Ville et de la Communauté d'Agglomération, devenant à part entière le service de la ou des communes intéressées.

Juridiquement, cette situation s'analyse, dans le cadre de la Loi portant réforme des collectivités territoriales, comme la mise en œuvre de services communs, codifiés à l'article L 5211-4 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Concrètement, le Maire de la Commune intéressée détiendra un pouvoir hiérarchique lorsqu'il s'adressera au service, qui reste un service chargé d'instruire les dossiers amenés à une prise de décisions des Maires ou conseils municipaux des communes adhérentes à la démarche.

Le service « Ressources Humaines » délivrera à la commune une prestation globalisée en matière de ressources humaines, sur les nombreux volets relatifs à cette dernière, à la fois récurrents (gestion de la rémunération, gestion des carrières, congés maladie...) ou plus ponctuels (dossiers de départ en retraite, adoption d'un plan de formation, politique de recrutement, analyse budgétaire...).

Le coût relatif à la mutualisation de ce service correspond au coût total du service « ressources humaines » mutualisé, ramené au nombre d'agents gérés par le service, lui-même multiplié par le nombre d'agents de la commune.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE la mise en place de ce service supplémentaire et de la mutualisation des communes, dans le cadre général du développement de la plateforme de services,
- ACTE l'adhésion de la commune de Champvans à ce service,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention à venir avec la Commune de Champvans,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer les conventions à venir avec les autres communes potentiellement intéressées par la démarche.

Fait à Dole,
Le 22 décembre 2011,
Le Président,